

## Disponibilité du matériel de réanimation au sein de la profession vétérinaire

Dans le cadre de la gestion de la crise sanitaire actuelle, le Ministère en charge de la Santé a contacté l'Ordre pour demander s'il était possible de lui communiquer le type de matériels d'anesthésie et de réanimation dont disposent les vétérinaires dans leurs établissements de soins et de recenser ceux que les vétérinaires accepteraient de mettre à disposition des hôpitaux humains, si cela s'avérait crucial pour faire face à un afflux de personnes malades nécessitant une réanimation.

Un appel a été lancé le 19 mars à la profession et plus de 2 500 réponses ont été reçues. Un immense merci à tous les répondants.

Sur l'ensemble de la France, les vétérinaires sont en capacité de mettre à disposition de la médecine humaine 420 ventilateurs d'anesthésie, 1 749 concentrateurs d'oxygène et 504 appareils de monitoring.

Voici la répartition par région :

Recensement du matériel mobilisable par région			
	Respirateur d'anesthésie	Concentrateur d'oxygène	Appareil de monitoring
Auvergne-Rhône-Alpes	61	217	73
Bourgogne-Franche-Comté	16	106	27
Bretagne	12	112	21
Centre-Val de Loire	20	87	36
Grand-Est	47	129	50
Hauts-de-France	25	118	41
Ile de France	62	245	57
Normandie	14	99	21
Nouvelle-Aquitaine	59	204	63
Occitanie	50	207	46
PACA-Corse	31	105	39
Pays de la Loire	23	120	30
TOTAL	420	1 749	504

L'Ordre a transmis l'ensemble des réponses obtenues, région par région, aux agences régionales de santé (ARS) qui vont organiser en pratique la mise à disposition de tout ce matériel.

Encore merci.